

SERVICE DIOCÉSAIN DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA CATÉCHÈSE

**Le Directeur du Service diocésain
de l'Enseignement et de la Catéchèse**

aux

Enseignants de religion catholique
des collèges et lycées publics d'Alsace

Strasbourg, le lundi 1er février 2010

Références

AP/JM/10-02

Objet : Session de formation des professeurs de religion
de l'enseignement public en Alsace

Affaire suivie par :

Joëlle MEUNIER

Tél. : 03 88 21 11 86

Cher(e) collègue,

Nous vous invitons à la prochaine session de formation des enseignants de religion des collèges et des lycées publics d'Alsace. Cette session, déjà proposée dans le Bas-Rhin l'année dernière, aura pour thème

“ L'art et l'enseignement de la religion à l'école ”

animée par : Martine Schneider, professeur de religion à Thann ;
François Werckmeister, Maître de conférences en arts visuels ;
et Pierre-Michel Gambarelli

Elle se tiendra :

le **mercredi 24 mars** de 9 h 00 à 17 h 00
et le **jeudi 25 mars 2010** de 9 h 00 à 17 h 00

à **Guebenschwihr – Maison d'Accueil Thérèse d'Avila**
Couvent Saint Marc
tél. : 03 89 49 22 98

P.J. :

1 talon d'inscription
électronique

Dans l'attente de nous retrouver à cette occasion, veuillez agréer, cher(e) collègue,
l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur du Service diocésain
de l'Enseignement et de la Catéchèse



André PACHOD

.../...

INFORMATIONS PRATIQUES

- Veuillez vous inscrire impérativement **avant le mardi 23 février 2010**, délai de rigueur, en renvoyant votre talon-réponse, ci-joint, par voie électronique à lucienne.fritsch@ere-oca.com et en adressant votre règlement, par voie postale, au S.D.E.C. à l'attention de **Lucienne Fritsch** (**sans règlement de votre part, votre inscription ne pourra être prise en compte**).
- Au-delà de cette date, l'obtention de la décharge de cours ne pourra plus être possible.
- Nous transmettrons la liste des participants au Rectorat. Celui-ci vous fera parvenir votre ordre de mission par l'intermédiaire de vos établissements.
- Nous vous rappelons qu'avec cet ordre de mission, vous êtes tenus de participer à **la totalité de ces 2 journées et dans l'intégralité des horaires**.
- Comme pour les formations précédentes, l'Archevêché de Strasbourg prend en charge une partie de vos frais de séjour.

Restant à votre disposition pour toute information, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Joëlle Meunier et Lucienne Fritsch,



Secrétaires du Service Diocésain
de l'Enseignement et de la Catéchèse

